

Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

-44-22-

Séance du 13 septembre 2022

Le mardi 13 septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 8 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAU, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON,
Représentés : Alain DRUELLE (Par Emmanuel LASSON)

Avis sur le projet d'exploitation d'une d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

STB MATERIAUX dispose, sur la commune de CORBEHEM, de la maîtrise foncière d'une friche industrielle de 6,9 ha ayant par le passé accueilli une activité de stockage de gaz, laquelle a conduit à la pollution du sol en place. Ce terrain fait l'objet d'un arrêté préfectoral de servitude d'utilité publique depuis le 7 octobre 2015 qui restreint son usage uniquement en parking, voies de circulation ou espaces verts, après confinement de la pollution.

La commune souhaite requalifier ce terrain situé au cœur de la ville en y aménageant un espace naturel de rencontre intergénérationnelle.

C'est dans cette optique que la société STB MATERIAUX a été retenue par la commune et l'EPF afin d'aménager un éco-parc urbain après confinement de la pollution.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, la société STB MATERIAUX sollicite l'autorisation d'exploiter une ISDI sur une durée d'exploitation de 5 ans, avec un apport sur site de matériaux inertes limité à 60 000 m³ par an, soit environ 100 000 tonnes par an. La capacité totale de stockage est limitée à 300 000 m³. Ces matériaux seront utilisés afin de confiner les terres polluées présentes sur le site, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral de servitude d'utilité publique, et pour créer un modelage paysager.

En cohérence avec sa politique environnementale, et dans une démarche d'économie circulaire, STB MATERIAUX associera cette activité de stockage de matériaux inertes à une activité de recyclage et de valorisation de déchets inertes qui regroupent une station de transit, regroupement de tri de déchets inertes et une installation de scalpage des matériaux.

Le développement des activités de la société STB MATERIAUX s'inscrit dans l'optique du renforcement du maillage régional des installations de collecte, tri, regroupement des déchets inertes, et répond aux besoins des territoires des HAUTS DE FRANCE, d'exutoires de valorisation des déchets issus de chantiers de voiries, de démolition ainsi que des gravats collectés par les déchetteries. Elle vise à promouvoir l'économie circulaire et s'inscrit également dans les objectifs des plans et programmes régionaux, notamment ceux du plan régional de prévention et gestion des déchets qui promeut l'augmentation des activités de valorisation des déchets du BTP. Ces orientations étant indispensables pour mieux gérer et valoriser les volumes considérables des déchets du BTP et garantir ainsi l'utilisation rationnelle et durable des matières premières.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal ;

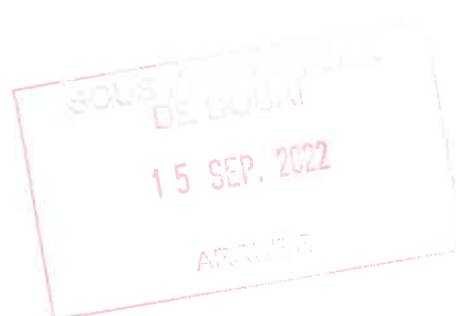
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DÉCIDE

- de donner un avis favorable.

Ainsi délibéré,

Le Maire
Michel FEDERENCINO



Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.